

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET: CULTURE

30) Colloque international de l'Université Caen Normandie sur les recherches participatives Mandat spécial - Remboursement des frais de mission



ETAT DE PRESENCE POINT 30	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	28
Absents représentés	11
Absents excusés	9
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 30

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,

Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,

Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,

Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,

Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,

Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,

M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,

M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,

M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,

Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

30) Colloque international de l'Université Caen Normandie sur les recherches participatives Mandat spécial - Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment son article 3,

vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment son article 1er,

considérant que la ville d'Ivry sur Seine, qui déploie depuis longtemps une action en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique, va lancer, en début d'année 2024, un observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions, appuyé sur des recherches participatives,

considérant que l'Université de Caen organise un colloque sur le sujet des recherches participatives en novembre 2023,

considérant qu'il est proposé qu'une élue désignée puisse, dans le cadre de ses fonctions, se déplacer à des colloques organisés en lien avec la délégation qui lui a été confiée par le Maire,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à l'élue concernée

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

DELIBERE

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Marie PIERON, Adjointe au Maire en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture scientifique, afin qu'elle se rende au Colloque international de l'Université de Caen sur les recherches participatives les 22, 23 et 24 novembre 2023.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- Les frais de séjour (hébergement et restauration) dans la limite maximum de 220€/personne/jour pour l'élue
- le transport : mise à disposition d'un véhicule de la ville.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 1 0 Cl. 2023 RECU EN PREFECTURE LE 2 1 0 Cl. 2023 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 2 1 0 Cl. 2023